



## choix d un enfant de 15 ANS

Par **jury**, le 11/11/2011 à 12:17

bonjour

ma fille de 15 ans veu venir vivre chez moi a 300 km de sa soeur et de sa mere. L ASSISTANTE SOCIALE M A CONTACTE POUR AVOIR PLUS DE RENSEIGNEMENT. ET SAVOIR SI J ETAIT PRET A LA RECUPERER. BIEN SUR QUE OUI. MAINTENANT COMMENT FAIRE? CAR MA FILLE VEUT VENIR A PARTIR DES PROCHAINES VACANCES DE NOEL ET DEFINITEMENT. SA MERE S Y OPPOSE. COMMENT DOIS JE LANCER LA PROCEDURE ET OU ET A PARTIR DE QUAND POUR NE PAS AVOIR DE PROBLEME  
JE VOUS EN REMERCIE D AVANCE

Par **Claralea**, le 11/11/2011 à 13:19

Bonjour,

Adressez vous au greffe du Tribunal de Grande Instance du domicile de votre fille et demandez que le Bâtonnier désigne un avocat pour votre fille afin qu'elle soit entendue et qu'elle exprime son désir de venir vivre chez vous et faites une requête en référé au juge aux affaires familiales du domicile de votre fille en courrier recommandé AR

Ca m'etonnerait que vous soyez reçu avant la fin des vacances de Noel  
<http://www.jafland.info/post/2008/09/05/Modele-de-refere-devant-le-JAF>

Svp, evitez d'ecrire en majuscule, ça donne l'impression que vous hurlez pour ceux qui vous lisent :)